

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires  
libereront le Travail de toute  
exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une  
vie familiale et une vie collec-  
tive digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France. — Un an. . . . . 8 fr.  
Autres pays. — Un an. . . 10 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD

TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE

SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires  
syndiqués ayant des choses sérieuses  
et intéressantes à dire doivent colla-  
borer à ce Bulletin. Pour être inséré,  
la copie doit parvenir le 20 de chaque  
mois à la rédaction.

## LA COTISATION SYNDICALE

En temps normal, la cotisation syndicale se verse d'assez bonne grâce, bien que toute augmentation, si minime soit-elle, provoque des récriminations et des menaces de démission, auxquelles, après mûres réflexions, il n'est pas donné suite pour la bonne raison que chaque augmentation de cotisation est généralement accompagnée d'une augmentation de secours.

Ce fut la politique — si l'on peut parler ainsi — constante des organisations syndicales qui débutèrent toutes avec de modestes cotisations, de les augmenter sensiblement afin de pouvoir assurer de plus grands avantages à leurs membres. Malgré cela, tant est fortement ancré l'égoïsme chez les individus, chaque fois qu'il est demandé 5 ou 10 centimes de plus par semaine ou par mois, il semble qu'il s'agit pour beaucoup de se faire arracher une dent ou un ongle.

Or, il n'en est rien. Ceux qui connaissent tant soit peu les règles les plus élémentaires de l'arithmétique comprennent que si une fédération syndicale accuse une recette annuelle de 500.000 francs, elle ne pourra pas, à moins de disposer d'un fonds de réserve, dépenser plus de 500.000 francs en faveur de ses membres ; tandis que si elle dispose d'un million de recettes, elle pourra aussi disposer d'une somme égale pour venir en aide à ses membres dans toutes les périodes critiques de la vie.

Sous ce rapport, la cotisation syndicale n'est autre chose qu'une contribution à un fonds de prévoyance, nous dirons même mieux, à une œuvre de solidarité prolétarienne puisque, suivant les circonstances, de nombreux membres sont appelés à toucher beaucoup plus qu'ils n'ont versé et que ceux qui ne touchent pas aujourd'hui sont assurés de pouvoir toucher demain ou après-demain.

Mais encore nombreux sont ceux qui, croyant suivre la voie de leur propre intérêt, ne sont pas capables de faire ce sacrifice. Cela ne veut pas dire que, ne payant pas de cotisation syndicale, ils ne s'imposent pas, à eux et à leur famille, des privations parfaitement inutiles. S'ils trouvent impossible de verser une cotisation syndicale les assurant contre le chômage, la maladie, les repréailles patronales et leur permettant de lutter sans trop de privations pour l'amélioration de leurs conditions de travail, partant d'existence, ils ne craignent pas de faire des accrocs à leur modeste budget pour des choses, non seulement inutiles, mais nuisibles pour eux et leur entourage.

Aussi le paiement de la cotisation syndicale est avant tout une question de conscience. Nous constatons que c'est dans les pays et dans les organisations professionnelles où la conscience de classe et l'esprit de solidarité sont les plus développés que les plus grands sacrifices sont consentis. Sacrifice est bien le mot, sacrifice momentané en tous cas, car l'ouvrier apporte réellement un sacrifice en prélevant sa cotisation syndicale sur un salaire souvent insuffisant ; mais l'ouvrier conscient consent sans rechigner à remplir son devoir financier à l'égard de son organisation, car il sait que ce sacrifice, qu'il s'impose momentanément, n'est pas fait en vain et qu'un jour ou l'autre, sous une forme ou sous une autre, pour lui ou pour d'autres, l'effort qu'il fait sera récompensé.

Ce sont des vérités élémentaires. On ne saurait cependant jamais assez les répéter tant que la conscience de classe et l'esprit de solidarité ne se manifestent pas mieux dans notre pays et j'ai pensé que ces vérités devaient être dites une fois dans notre organe.

Ch. HUBACHER.

(La Lutte Syndicale).

## APPRENTISSAGE

Dans sa dernière réunion, le Bureau International a autorisé Anvers à faire quelques 230 apprentis. — *A autorisé*, j'aime cet euphémisme — Voilà une décision qui ne manquera pas de faire plaisir aux 1.100 chômeurs amstellodamois, à la presque totalité des ouvriers anglais et américains chômeurs depuis de très nombreux mois.

Le camarade Polak, dans le procès-verbal de cette séance, semble insister sur la quantité infime d'apprentis acceptés, ces futurs ouvriers ne devant que combler les places vacantes par suite de décès.

Quantité infime, qui équivaut au quart des ouvriers français. Remplacement des ouvriers décédés ? On aurait pu admettre que ces places vacantes aujourd'hui avaient été comblées par anticipation. L'époque n'est pas éloignée où la place d'Anvers ne comptait que 4 ou 5.000 ouvriers. Elle venait après Amsterdam et aujourd'hui elle la laisse bien loin derrière elle.

Le développement incessant d'Anvers semble émouvoir nos camarades parisiens. A leur tour ils viennent de demander l'autorisation de faire une soixantaine d'apprentis, c'est-à-dire à peu près le 25 % du nombre d'ouvriers occupés sur la place — Une paille !

Dans le compte-rendu du Congrès de Gex, un seul des arguments fournis par les délégués parisiens est rappelé. Eux aussi nous ont parlé des disparus, une centaine à Paris, paraît-il, et puis, ils nous ont parlé de leur spécialité : la taille fantaisie. Ils désirent conserver pour eux seuls ce genre de travail. Ils nous l'ont dit, et cela m'a semblé que pour eux, c'était la raison la plus importante qui les décidait à demander l'autorisation de faire des apprentis.

On a fait quelques baguettes, quelques carrés, quelques triangles à St-Claude. Serait-ce un danger pour l'industrie ?

Inutile de se récrier. Ces camarades n'obéissent qu'à un sentiment parfaitement humain.

Regardons ce qui se passe dans notre région. Avant la guerre St-Claude comptait 1.200 ouvriers, aujourd'hui à peine 700. D'autres centres ont vu également le nombre de leurs ouvriers diminuer sans que la période pléthorique actuelle le fasse augmenter. Comme Ponard je conclurai en disant : c'est fort regrettable.

P. DEFOUGÈRES.

## LES ASSURANCES SOCIALES

Les Assurances Sociales sont à l'ordre du jour.

Un projet de loi, pendant devant la Chambre, sera vraisemblablement discuté avant peu.

On a vu des ouvriers se prononcer *a priori* contre ce projet. Jeu dangereux et peine perdue !

Peine perdue car, même si fidèle à sa politique de réaction sociale, la Chambre actuelle se refusait à examiner cette grande réforme, la législature prochaine, dont quelques mois à peine nous séparent, devra inéluctablement discuter et voter cette loi d'assurances.

Car il est impossible que dans le même pays, il y ait deux catégories de citoyens et que les Alsaciens-Lorrains jouissent d'un régime spécial. Et comme on ne peut songer à retirer à ces derniers une institution dont ils se déclarent satisfaits, il faudra bien l'étendre à l'ensemble des travailleurs français.

Se prononcer contre la loi c'est fournir un argument aux parlementaires de réaction qui ne demandent pas mieux

que de retarder le vote d'une loi pour laquelle ils ne ressentent aucune sympathie.

Jeu dangereux car on aboutit ainsi à désintéresser les ouvriers de cette réforme et lorsque le projet viendra en discussion, ses adversaires auront la partie belle pour n'en faire, à force d'amendements et de modifications — comme c'est trop souvent le cas, lorsqu'il s'agit de législation sociale — qu'une loi étriquée, honteuse caricature du projet primitif.

\* \*

Or, de cette loi, si grosse de conséquences pour eux, les travailleurs ne connaissent presque rien.

Est-ce tout à fait leur faute ? Non ! Car si d'innombrables articles ont été publiés sur les Assurances Sociales, ce furent pour la plupart, articles portant sur la forme, le fonctionnement et l'Administration des futurs organismes dont la création deviendra indispensable. Besogne nécessaire, certes, mais qui s'adresse à une élite et dont la masse des travailleurs n'a cure — malheureusement — Mais la besogne de vulgarisation, celle qui consiste à exposer aux travailleurs les avantages et les obligations qui résulteront pour eux de cette nouvelle loi n'a pas été faite, n'a pas en tous cas revêtu l'ampleur désirable.

Il est certes des exceptions à cela. J'assistais dernièrement à St-Claude à une conférence publique où Rey, de la C. G. T., exposa avec une grande clarté tout le projet de loi et en souligna les imperfections. Mais combien de camarades n'ont pas eu et n'auront peut-être pas cette chance ?

C'est pourquoi nous croyons nécessaire, afin de permettre à tous nos camarades de se faire une opinion sur cette question, de reproduire dans notre bulletin les quelques articles que Georges Buisson a publiés sous le titre : « Petits entretiens sur les Assurances Sociales ».

C'est, dans son raccourci, l'exposé le plus complet et le plus clair que nous ayons trouvé jusqu'à présent.

Sous la forme dialoguée, dans un langage très simple, il éclairera nos camarades sur la valeur de cette loi.

Nous ne leur demandons pas seulement de le lire mais encore de le conserver, car il sera précieux pour aider à comprendre la loi lorsqu'elle viendra en discussion.

Et lorsque l'opinion de chacun sera faite, il appartiendra aux groupements ouvriers de faire connaître aux élus, ou aux candidats parlementaires — car si cette Chambre ne vote pas le projet, les Assurances Sociales seront une des questions principales sur lesquelles se feront les élections — la volonté des travailleurs de ce pays et de leur faire connaître les améliorations qu'ils désirent voir apporter à la loi.

E. PONARD.

\* \*

### Pourquoi des Assurances Sociales ?

*On parle beaucoup des Assurances Sociales. Tous les journaux ont consacré à ce projet de nombreux articles. J'ai voulu suivre cela ; mais je vous avoue que je m'y perds. Cette réforme me paraît terriblement compliquée, et je voudrais tout de même savoir à quoi m'en tenir.*

*Voulez-vous me donner quelques renseignements là-dessus ?*

— Bien volontiers, mon cher camarade, que désirez-vous savoir ?

— *D'abord quel est le but des Assurances Sociales ?*

— Garantir le travailleur, homme ou femme, contre les principaux risques de la vie. L'aider sérieusement, lui ou sa famille, en cas de maladie ou d'accouchement : remettre aux siens une petite somme d'argent s'il vient à décéder ; donner aux mères qui allaitent leurs enfants, des indemnités ; enfin, assurer une pension aux vieillards et aux invalides.

— *Voilà un beau programme, et ce but me paraît juste. Au cours de ma vie de travailleur, j'ai eu souvent à souffrir et la gêne s'est parfois installée à mon foyer. J'ai été malade ; frais de médecin, médicaments, journées de travail perdues, cela monte vite. Voyez-vous, ce n'était plus gai et je vis constamment dans la crainte que pareille malheur ne revienne. Maintenant que j'ai des enfants, je tremble à l'idée que les petits en souffriraient.*

— Les travailleurs ont peiné depuis leur jeune âge. Ils ont contribué de leur labeur à la vie sociale, et dès que la maladie ou que l'âge vient trahir leurs forces, ils doivent tomber écrasés de détresse. C'est une iniquité qui doit être réparée. La loi sur les Assurances Sociales doit remplir ce but. La législation française est sur ce point bien en retard sur l'étranger ; il lui faut regagner le temps perdu.

— *Il y a donc des Assurances Sociales dans les autres pays ?*

— Oui, sous des formes diverses.

La maladie est assurée en Allemagne, en Autriche, en Suède, au Luxembourg, en Angleterre, en Roumanie, en Suisse, en Belgique et même au Japon.

L'invalidité l'est en Allemagne, en Autriche, au Luxembourg, en Angleterre, en Roumanie, en Suède, en Italie et au Portugal.

Quant aux Assurances pour la vieillesse, elles fonctionnent en Allemagne, en Autriche, en Angleterre, au Luxembourg, en Roumanie, en Suède, en Italie, en Espagne et au Portugal. En France, nous avons bien la loi de 1910, mais vous savez ce qu'elle vaut.

Les ouvriers d'Alsace-Lorraine ont leurs Assurances Sociales. Il serait injuste que les travailleurs français seuls restent sans garantie aucune, obligés d'avoir recours à la charité de l'assistance publique.

— *Je suis bien de votre avis. Mais, en dehors de toute théorie, je voudrais savoir aussi exactement que possible quels seront avec le projet de loi, mes droits et mes devoirs. En d'autres termes, combien aurai-je à verser, et quels seront les avantages que la loi m'assurera en échange ?*

### « Obligatoires » et « Facultatifs »

*En premier lieu, voulez-vous me dire si tous les Français seront inscrits aux Assurances Sociales ?*

— Non. Ce système ne fonctionne qu'en Suède, où tous les nationaux paient obligatoirement un impôt qui sert à assurer les allocations pour tous.

Dans le projet français, on compte deux sortes d'assurés, les assurés obligatoires et les assurés facultatifs.

Pour être assuré, il faut gagner un maximum de 10.000 francs par an. Cependant ce taux est augmenté de 2.000 francs par an et par enfant de moins de 16 ans à la charge de l'assuré.

— *Quels sont les assurés facultatifs ?*

— Les fermiers, cultivateurs, métayers, artisans, petits patrons, les travailleurs intellectuels non salariés, et, d'une manière générale, tous ceux qui, sans être salariés vivent principalement du produit de leur travail. Les femmes non salariées des assurés peuvent, si elles le veulent, se faire inscrire comme assurés facultatifs.

— *Voyons un exemple. Je gagne à l'atelier 11.000 francs par an et j'ai un enfant de douze ans. Je serai alors assuré obligatoire. Mais si mon enfant meurt, ou quand il aura dépassé 16 ans, quelle sera ma position au regard de l'assurance ?*

— Vous cesserez d'être assuré obligatoire pour devenir, si vous le voulez, assuré facultatif. C'est-à-dire qu'alors, vous verserez double cotisation, la vôtre et celle de votre patron qui ne sera plus obligé de verser pour vous.

— *Et s'il me vient par la suite un autre enfant ?*

— Vous redeviendrez assuré obligatoire.

— *Cela me paraît terriblement compliqué.*

— Dites que cette disposition relative aux majorations de taux rendra très difficile le fonctionnement normal des Assurances Sociales. C'est une trouvaille de la commission parlementaire, qui en a eu comme cela un certain nombre d'autres aussi peu heureuses.

La C. G. T. avait demandé que tous les salariés soient obligatoirement assurés jusqu'à un salaire de 20.000 francs étant entendu que leur cotisation ne porterait que sur les premiers 10.000 francs. C'était beaucoup plus logique et plus simple.

— *Encore une question. Un assuré obligatoire ou facultatif qui viendrait à avoir une situation plus heureuse, et gagnerait plus que le maximum prévu doit-il cesser d'être assuré ? Doit-il alors perdre l'avantage des versements qu'il aura effectués ?*

— Non. S'il a cotisé pendant cinq ans au moins à l'assurance obligatoire ou facultative, et s'il ne gagne pas plus de 20.000 francs par an, il pourra demander à devenir ou à demeurer assuré facultatif.

### Cotisation et Versement

— *Vous avez parlé des deux catégories d'assurés, les assurés obligatoires et les assurés facultatifs. Voulez-vous me dire la cotisation qu'ils auront à verser ?*

— Pour l'assuré obligatoire, sa contribution sera de 5 % de son salaire. Pour les assurés gagnant plus de 10.000 francs, mais inscrits à l'assurance obligatoire par suite de leurs charges de famille, leur cotisation ne sera calculée que sur la fraction de salaire égale à 10.000 francs.

L'employeur sera tenu de faire un versement égal à celui de son ouvrier assuré au compte de cet ouvrier.

Quant à l'assuré facultatif, il devra faire lui-même les deux versements ; c'est-à-dire verser 10 % de son salaire.

— L'assuré obligatoire devra-t-il verser lui-même ses cotisations ?

— Non. C'est le patron qui est tenu d'acquiescer les cotisations ouvrières et ses versements pour son salarié, et ce pendant toute la durée pendant laquelle il l'occupe. La cotisation sera retenue sur son salaire, au moment de chaque paie par le patron qui l'a occupé. C'est ce qu'on appelle le précompte.

— Tout le monde peut-il être admis à l'assurance ?

— Pour l'assurance obligatoire, oui. Sous réserve du maximum de salaire dont nous avons parlé et à la condition qu'il soit âgé de moins de soixante ans, tout ouvrier sera assuré. L'ouvrier n'aura pas de visite médicale à passer. C'est le patron qui sera tenu, au moment de l'embauche, et dans le délai de quinze jours, de faire la déclaration du nom et du salaire de son ouvrier, comme c'est lui qui sera tenu d'adresser chaque mois à l'assurance le bordereau des cotisations et des versements.

— Pour être assuré facultatif, y a-t-il d'autres conditions à remplir ?

— Pour être admis à l'assurance facultative, il faut être âgé de moins de trente ans et n'être atteint d'aucune maladie chronique ou incurable, ni d'aucune invalidité susceptible d'élever son état de maladie. Ces conditions sont également applicables aux femmes non salariées des assurés.

Pour la première année d'application de la loi, le projet exempte de la limite d'âge les cotisants de la loi des retraites ouvrières et les personnes qui auront régulièrement cotisé à une Société de secours mutuels.

Il reporte à 35 ans cette limite d'âge pour les combattants de la guerre 1914-1918 et décide que leurs maladies, blessures, ou infirmités militaires, ne pourront motiver le refus d'admission.

— Il y a maintenant en France beaucoup de travailleurs étrangers. Seront-ils aussi de l'assurance obligatoire ?

— Oui. Ils seront soumis au même régime que les travailleurs français pour l'assurance obligatoire. Mais ils ne sont pas admis à l'assurance facultative.

Les assurés étrangers ne pourront bénéfi-

cier des pensions d'invalidité ou de vieillesse, ainsi que des allocations pour charge de famille, que si des traités avec leur pays d'origine garantissent, à nos nationaux des avantages équivalents.

— Vous m'avez dit que l'ouvrier devait verser 5 p. 100 de son salaire, et le patron 5 p. 100. Le patron n'a-t-il pas d'autres obligations ?

— Pour les ouvriers âgés de plus de soixante ans, dont la retraite est liquidée, pour ceux qui ne bénéficient d'aucune retraite, et pour les étrangers ayant atteint soixante ans, le patron est tenu de continuer à verser aux caisses d'assurance la contribution de 5 % du salaire pour cet ouvrier.

— Un assuré dont la situation s'améliore au point que son gain dépasse le taux de 10.000 francs, peut, m'avez-vous dit, s'il a cotisé cinq ans, et si son nouveau salaire n'excède pas 20.000 francs, rester assuré facultatif. Mais s'il vient à gagner davantage, quelle devient sa situation ?

— Il n'est plus assuré facultatif, mais il peut continuer des versements qui seront capitalisés à son compte retraite.

(A suivre).

G. B.

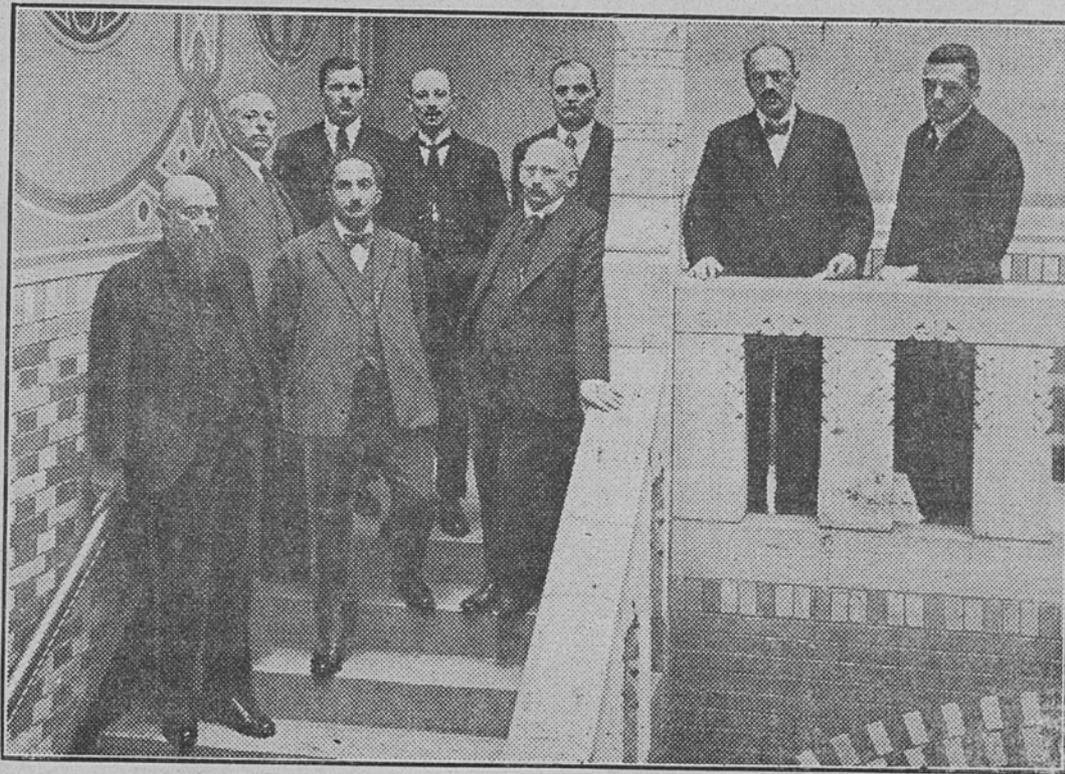
## LE BUREAU INTERNATIONAL de l'A. U. D.

De gauche à droite : Premier rang : JAN VAN ZUTPHEN (Amsterdam), C. DE ROSA (Interprète), C. SCHOTT (Allemagne). — Deuxième rang : C. VAN DE VELDE (Amsterdam), E. PONARD (France), S. GREEN (Angleterre), JAN VAN MEERBEECK (Belgique), H. POLAK (Président), E. DANCKAERTS (Belgique).

\*\*

Ci-contre, une photographie du Bureau International de l'A. U. D., prise à l'occasion de la réunion du 4 octobre dernier, au siège social de l'A. N. D. B. par un reporter de *De Telegraaf*.

Le Secrétaire de l'Alliance, notre sympathique camarade Van Bercelaer, assez gravement malade, n'assistait pas à cette réunion.



## STATISTIQUE

des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS		
	Syndiqués	Chômeurs
Du 24 au 30 septembre ...	10.638	140
Du 1 au 7 octobre .....	10.779	175
Du 8 au 14 octobre .....	10.864	160
Du 15 au 21 octobre .....	10.923	165
Du 22 au 28 octobre .....	10.959	165
AMSTERDAM		
	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 15 au 21 octobre .....	4.459	1.094
Du 22 au 28 octobre .....	4.623	936
Du 29 oct. au 4 novemb..	4.787	838
Du 5 au 11 novembre...	4.817	790

## LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam, à la date du 16 Novembre 1923, donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 16 Nov.)
Boort .....	10 15	71,45
Débris de cliveurs.	— 8 12	57,16
Eclats .....	— 4 06	28,58
Poudre pure.....	— 4 06	28,58

Le 16 Nov., 100 florins valaient 704 fr.

## RAYON DE SOLEIL

### Aux Camarades de tous les Centres

Très prochainement, un premier envoi de poudre noire sera expédié à Amsterdam aux fin d'épuration.

Nous invitons les centres qui ne l'ont pas encore fait à recueillir la poudre et à nous la faire parvenir le plus tôt possible.

E. P.

## Pour le "Rayon de Soleil"

### Sommes reçues au cours du mois

(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Don du Syndicat de Lyon.....	30 »
— — Felletin.....	30 »
Camille Mathieu, St-Claude.....	5 »
François Rollet, Corveissiat.....	1 »
M. Baillat, Directeur de la Maison Sigaar, St-Claude.....	10 »
Mme Gabrielle Vitos-David, à Présignan (Isère).....	50 »
Mme Nestor Dalloz, l'Essard.....	10 »
Pourcentage sur cotisations :	
Narcisse Saveret, St-Claude.....	3 »
Marius Saintoyant, St-Claude.....	1 80
Maxime Rigoulet, Clairvaux.....	1 35
Ventes de débris de tiges :	
Maison Emile Dalloz, St-Claude..	666 »
Divers (MM. Arbez - Gauthier, Lyon ; Deset, Bourg ; Racle, Jeantet, St-Claude).....	112 50
Divers (Marcel Dalloz, Paul Rey, Saint-Claude ; Jeantet, Adamas, Avignon).....	85 50
Coopérative Adamas, St-Claude..	27 »
Total.....	1.033 15
Listes précédentes.....	2.360 15
Total à ce jour.....	3.393 30

Merci à tous ces généreux donateurs.

## UNE LETTRE

Nous croyons devoir publier la lettre que notre camarade Trivery, Secrétaire de la Fédération de la Bijouterie de Lyon, adressait au Président du Congrès de Gex.

Cette lettre est arrivée après le Congrès et les délégués n'en ont pas eu connaissance.

La place ayant manqué pour sa publication dans le dernier bulletin, nous la faisons paraître aujourd'hui.

\* \* \*

Lyon, le 13 Octobre 1923.

Au Camarade Président  
du Congrès des Ouvriers Diamantaires,  
à Gex (Ain).

Mon cher Camarade,

Rentrant de Paris et Besançon hier soir, je ne puis vous écrire comme je le voudrais.

Mais le Secrétaire de la Fédération de la Bijouterie-Orfèvrerie-Horlogerie, ne peut laisser se dérouler votre Congrès sans vous dire ses regrets de n'avoir pu assister à vos travaux, empêché en cela par la juste neutralité que les uns et les autres vous voulez garder dans les discussions de tendances syndicales.

Je comprends et approuve pleinement votre attitude en cette circonstance et je viens vous prier, tout simplement, d'être l'interprète de notre Conseil Fédéral pour dire aux congressistes combien nous formons des vœux pour la bonne tenue et la fécondité des travaux du Congrès.

Un point particulièrement intéressant pour notre Fédération, est à l'ordre du jour du Congrès. C'est celui relatif à la disparition de votre Bulletin, de la Chronique Fédérale.

Sa suppression, nous n'avons pas à le cacher, nous causerait une grosse peine.

Mais, ce qui ajouterait encore à celle-ci, ce serait que vous puissiez, les uns et les autres, penser un seul instant que nous voulions peser sur la décision que le Congrès croira devoir prendre.

Pas plus que le Congrès de Lyon n'a voulu laisser étouffer notre pensée, par la suppression de tous les moyens de propagande résultant pour nous du passage de notre Fédération à la Confédération Unitaire, pas plus, de notre côté, nous ne saurions vous indiquer votre devoir.

C'est s'honorer soi-même que de respecter la liberté chez autrui.

Ce que nous pouvons affirmer aux membres de l'Union Française des Ouvriers Diamantaires, c'est, que comme par le passé, un passé que chacun d'eux a pu apprécier, nous ne voulons écrire quoi que ce soit dans le Bulletin Diamantaire, qui ressemble, de près ou de loin, à une polémique quelconque. Nous avons le mépris du sectarisme où qu'il s'affiche. Il aveugle et abêtit. Ce que nous voulons poursuivre, avec votre consentement, c'est ce que nous avons fait jusqu'à ce jour ; une œuvre d'éducation syndicale par le regroupement des forces ouvrières sur le terrain professionnel.

Cette œuvre que nous poursuivons sans défaillance, sans le moindre découragement, nous a donné des résultats positifs qui grandissent chaque mois.

Faites, Camarades, pour le Bulletin ce que vous croirez devoir faire. Responsables de notre besogne devant notre Fédération, nous continuerons la nôtre,

Nos plus fraternelles salutations syndicalistes.

Pour le Conseil Fédéral :

Le Secrétaire, TRIVERY.

## MISE EN GARDE !

Sous ce titre notre camarade Defougères, mettait, dans le dernier Bulletin, les diamantaires en garde contre la valeur d'une nouvelle matière vendue comme capable de remplacer le boort.

Cet avertissement était entièrement justifié ainsi que nous l'a révélé l'analyse de cette matière :

« L'analyse de l'échantillon que vous nous avez soumis n'est pas du diamant, ni n'en contient les éléments. C'est une matière sans aucune valeur. L'analyse minéralogique nous a révélé que nous nous trouvions en présence de corindon. La formule chimique en est :  $Al_2O_3$  (Oxide d'aluminium). »

Nous pensons que ces précisions n'étaient pas inutiles et auront pour résultat d'empêcher ouvriers et patrons de devenir les victimes d'aigrefins sans scrupules.

E. P.

## UNE "RECTIFICATION"

Ainsi que nous l'annoncions dans le dernier numéro, nous publions aujourd'hui la lettre que nous a adressée le camarade Paquet, secrétaire du Syndicat de Felletin :

Camarade Ponard,

Au sujet de la Rubrique Bijouterie, contrairement à ce que tu prétends, on a pu constater dans le dernier Bulletin, une attaque contre une tendance, sous ce titre : « La Fédération Unitaire de la Bijouterie disparaîtrait ». Dans cet article qui a été extrait d'un journal bourgeois Le Quotidien, journal qui puise ses informations comme il l'entend, sans se soucier si elles sont exactes ; en cela, il reste dans son rôle qui est d'informer non la classe ouvrière, mais les adhérents des groupements politiques qui lui ont fourni les fonds pour se lancer à grand renfort de publicité.

Que ce journal ne contrôle pas l'exactitude, cela m'importe peu, mais que notre Bulletin le reproduise, alors que le Bulletin de la Bijouterie est envoyé à tous les Syndicats diamantaires et bijoutiers et indique exactement la position prise par le dernier Congrès où j'étais délégué, cela ne va plus.

D'autre part, il est étrange que dans notre Bulletin qui au mois de juillet 1920 dans le numéro 7 publiait un article de Danrez (deux pages !) : « Pourquoi fusionner avec les Métaux ? », où ce camarade expliquait pourquoi le Syndicat des diamantaires de St-Claude avait adopté le principe de la fusion avec les Métaux, on puisse dire que nous voyons l'organisation parisienne emportée par le malencontreux courant politique.

La Fusion telle que la préconisait Danrez avait et a encore ses raisons d'être, raisons d'ordre économique et afin d'assurer en face de la concentration toujours plus grande du patronat, une concentration égale des forces ouvrières.

La décision prise au dernier Congrès de la Bijouterie, décision qui n'est pas celle indiquée par le journal bourgeois en question et d'autre part la vitalité de notre Fédération qui, depuis un an, mène la lutte pour les huit heures et les salaires et ce avec succès qui, actuellement encore, soutient un mouvement de grève de 150 femmes dans l'Horlogerie, démontre surabondamment l'activité et sa vitalité, aussi j'espère que tu voudras bien faire paraître cette rectification dans le prochain Bulletin.

J. PAQUET.

Je reprends l'article qui motiva cette lettre : « La Fédération Unitaire des Travailleurs de la Bijouterie disparaîtrait ! » et je me demande où Paquet a bien pu dénicher « une attaque contre une tendance ! ».

Que voyons-nous dans cet article ?

Des phrases comme celle-ci : « Nous ne nous réjouissons pas de cette disparition ».

Et plus loin : « Mais avec elle aussi, disparaîtrait le dernier espoir de retour à l'Unité Fédérale par l'entente des deux parties ».

Voilà ce que Paquet appelle une attaque ! Puissent, dans l'avenir, les luttes que se livrent les hommes, n'être pas plus méchantes !

Paquet reproche ensuite à Trivery d'avoir recueilli, à moi d'avoir publié, une information donnée dans un journal bourgeois et qui n'est pas tout à fait l'expression de la vérité.

Je ferai remarquer en premier lieu que Trivery, homme averti, n'a pas dit : « La Fé-

dération unitaire disparaît ou va disparaître ». Il a dit : « La Fédération unitaire disparaît ». Ce « disparaît » n'implique-t-il pas que la nouvelle n'est pas officielle et qu'un doute subsiste ?

Paquet dit ensuite que nous aurions pu consulter dans le Bulletin de la Fédération unitaire le compte-rendu de son Congrès.

Je ferai remarquer à Paquet que ce compte-rendu a paru dans le Bulletin de septembre et que c'est dans l'*Ouvrier Diamantaire* de septembre qu'a paru l'article de Trivery, c'est-à-dire à peu près à la même date.

Et j'ajouterai que Trivery avait coutume de m'envoyer sa copie autour du 15 de chaque mois. Comment s'en référer à un journal qui n'est pas encore paru ?

D'ailleurs l'information publiée est-elle aussi inexacte que le laisse croire la lettre de Paquet ? Qu'on en juge !

L'article du *Quotidien* reproduit par Trivery dit : « Les délégués ont adopté le principe de la fusion de leur organisation avec la Fédération unitaire des ouvriers sur Métaux. Une Commission a reçu mandat d'examiner la question et de soumettre un rapport aux Syndicats ».

Le bulletin de la Fédération unitaire s'exprime ainsi : « Dans l'ensemble, les délégués de Syndicats furent favorables au principe de la fusion, mais l'on reconnut que cette fusion devait être étudiée et mise au point, afin qu'elle ne soit pas pour nos organisations un motif de décroissance des forces syndicales, mais qu'au contraire, elle favorisât le développement de nos organisations.

« Le Congrès, sans prétendre de résolution ferme, nomma une Commission chargée, d'accord avec la Fédération des Métaux, d'étudier dans quelles conditions cette fusion pourrait être faite ; cette Commission rapportera devant les Syndicats ; dans le Bulletin fédéral, des articles exposeront les avantages et inconvénients qui pourront en résulter ; les camarades des Métaux donneront également leur point de vue sur ce sujet ».

Y a-t-il dans tout cela, matière à fouetter un chat ?

Paquet ne s'explique pas que dans notre bulletin où, en juillet 1920, Danrez publia un article où il exposait les raisons qui avaient poussé le Syndicat de St-Claude à adopter le principe de la fusion avec la Fédération des Métaux, on puisse dire que nous voyons l'organisation parisienne emportée par le malencontreux courant politique.

Le Congrès de Lyon en donnant à la Fédération de la Bijouterie une tribune dans l'*Ouvrier Diamantaire*, entendait bien, je pense, laisser à ses militants le droit d'exposer leur pensée, même si cette pensée n'était pas en tous points conforme à celle des militants diamantaires ?

Danrez était partisan de la fusion avec les Métaux, j'en suis partisan — je l'ai déjà dit ; Trivery est contre : c'est son droit et j'ai cru que c'était son droit de le dire tant qu'il avait une tribune dans ce journal. Paquet se ferait-il une autre idée de la liberté ?

Quant à l'affirmation de la vitalité de la Fédération unitaire de la Bijouterie, qui termine la lettre de Paquet, nous ne l'avons jamais mise en doute et, pour ma part, je ne trouve rien dans l'article de Trivery qui puisse permettre pareille interprétation.

Je termine cette longue réponse et je m'excuse auprès des camarades de m'être transformé, bien malgré moi, en éplucheur de textes.

E. PONARD.

## Dans les Centres

### FRANCE

**Saint Claude.** — Rien de particulier à signaler au point de vue travail. Tous les ouvriers sont occupés normalement.

— Des élections au Conseil de Prud'hommes ont eu lieu les dimanches 18 et 25 novembre.

Notre camarade Jules Grosrey, n'ayant pas accepté le renouvellement de son mandat, André Dalloz fut présenté comme candidat de l'organisation syndicale.

Il fut élu au deuxième tour de scrutin, à l'unanimité des votants moins une voix, le premier tour n'ayant pas donné de résultat.

Qu'il nous soit permis pourtant de regretter le nombre infime des votants et souhaitons que dans l'avenir les ouvriers acquièrent une plus haute conscience de *tous leurs devoirs*.

Du côté patronal, M. Albert Waille a été élu en remplacement de M. Eugène Cottet-Emard.

— Nous rappelons aux camarades, que depuis le 15 octobre dernier, les secours-maladie ont été portés à 1 fr. 50 par jour pendant 90 jours. En outre, une indemnité d'accouchement de 30 francs sera allouée à nos camarades femmes.

Profitons-en pour rappeler que les secours ne partent que du sixième jour de la maladie et que la feuille de maladie n'est délivrée que sur présentation d'un certificat médical.

Il arrive fréquemment que des camarades malades attendent un temps assez long avant de demander une feuille de maladie et prétendent, malgré leur négligence, avoir droit à un rappel de secours.

Ces camarades doivent pourtant comprendre que, comme dans toute société de secours-mutuels, un contrôle est nécessaire et que ce contrôle ne peut s'exercer que par des contrôleurs régulièrement désignés par l'organisation.

A l'avenir, il n'y aura pas d'effet rétroactif et les feuilles de maladie seront datées du jour de leur demande.

— Nous rappelons qu'une Caisse du Soldat fonctionne au Syndicat et nous invitons les intéressés, ou leur famille, à venir se faire inscrire à la Permanence pour en bénéficier.

— Nos camarades connaissent-ils tous le chemin de la Bibliothèque de la Maison du Peuple ?

Nouvellement réorganisée, sa richesse en volumes en fait la principale de la localité.

Elle est ouverte les Mardi et Jeudi, de 20 à 22 heures.

En outre, un Salon de Lecture, modernement aménagé, permet à tous de suivre la vie littéraire, politique, économique et sociale, par de belles, nombreuses et intéressantes revues. Il est ouvert tous les soirs de 18 à 19 heures et le Samedi après-midi de 14 à 18 heures.

Gratuite pour les coopérateurs (Coopératives de production ou de consommation), la Bibliothèque, pour couvrir ses frais et se développer, a fixé l'abonnement à 5 francs par an pour les non-coopérateurs.

Travailleurs, venez donc passer agréablement et sainement les moments de loisirs que vous procurent la journée de huit heures et la semaine anglaise.

— Dans sa dernière assemblée générale, le Syndicat a adopté l'ordre du jour suivant qui a été adressé à l'Ambassade d'Espagne :

« Le Syndicat des Ouvriers Diamantaires de St-Claude, réuni le 9 Novembre 1923, à la Maison du Peuple, proteste avec la dernière énergie contre la condamnation inique des deux syndicalistes espagnols Nicolau et Mateu, condamnés au mépris de toute justice, par un tribunal d'exception pour un crime qu'ils n'ont pas commis ;

« Et se déclare d'accord avec le Comité, constitué à cet effet, pour entreprendre toute action susceptible d'arracher ces deux victimes de la réaction à leurs bourreaux. »

— Le syndicat s'est fait représenter à l'Assemblée Générale du Cartel de Salut Social du Jura, organisation à laquelle il est adhérent et qui poursuit la défense de l'Ecole Laïque et la Réforme de l'Enseignement, seule capable d'assurer aux enfants doués et sans fortune, la possibilité de poursuivre leurs études et d'acquérir l'instruction intégrale à laquelle, tout comme les enfants des riches, ils ont droit.

**Bourg.** — Rien de particulier sur la place. Les ouvriers, en nombre très limité, travaillent normalement. J. P.

**Nantua.** — Situation normale. Aucun fait digne d'être relaté. E. J.

**Saint-Germain-de-Joux.** — Rien à signaler sur la place, où tout le monde travaille normalement. G. D.

— Bien reçu la poudre noire. Merci. E. P.

**Clairvaux-Vertamboz.** — Les camarades de ce centre non encore pourvus de cercles de fer, ne pourraient-ils profiter d'une occasion pour les faire prendre à la Permanence ? (Cela à seule fin d'éviter les frais assez importants de l'envoi).

**Lyon.** — Le travail est toujours abondant sur la place. Chez Gauthier, beaucoup de retaille et de scié ce mois-ci. Par contre, chez Arbez Célestin, le brut était assez dur le mois dernier, mais il y a tendance à l'amélioration.

M. Gauthier a abandonné au profit du *Rayon de Soleil* la poudre provenant de la machine à arrondir.

Nous l'en remercions sincèrement.

L. B.

— Bien reçu la poudre noire. Merci.

E. P.

**Thoiry.** — La situation demeure bonne sur la place. Il n'y a pas de changement et le travail est toujours de même qualité.

P. B.

**Gex.** — Rien d'important à signaler sur la place. C. V.

**Divonne.** — Bonne situation. Aucun fait particulier. E. R.

**Taninges.** — La situation est bonne. Le travail est abondant et de qualité passable. Peu à peu les ouvriers reviennent au métier.

La maison Grosliéziat occupe pour l'instant deux apprentis. L. E.

**Paris.** — La situation est stationnaire sur la place.

— Une petite action syndicale a eu lieu dans une taillerie de Paris pour faire revenir au syndicat quelques ouvriers libres qui l'avaient quitté et pour établir un horaire fixe

des heures de travail sur la base de la semaine de 48 heures. Satisfaction a été obtenue.

— La récolte des bouts de stèles continue pour le *Rayon de Soleil*. La maison Mezbourian nous en a déjà donné une certaine quantité de même que la maison Asscher qui nous a abandonné également une certaine quantité de déchets de scies.

Nous faisons une collecte de capsules en étain des bouteilles et nous enregistrons les dons de MM. Lemaire, café, rue de Montreuil, à Versailles; Bosse, café-tabac, rue de Montreuil, à Versailles, Pierre Schwartz, contre-maître de la maison Asscher et du camarade Bornet. Tous les camarades, nous l'espérons, se feront un devoir de collectionner ces capsules qui ne coûtent rien au collecteur et prises en quantité peuvent être d'un bon appoint à notre œuvre.

Dans quelques jours les cercles permettant de récolter la poudre noire seront placés dans la presque totalité des tailleries,

— Le Syndicat parisien rappelle à tous les ouvriers diamantaires qu'il n'acceptera en son sein les camarades venant d'un autre centre français ou étranger que munis d'un certificat en règle d'un syndicat adhérent à l'A. U. D. et à l'U. N. S. O. D. F.; exception faite pour les membres du syndicat Unitaire de St-Claude, lesquels devront être munis également d'un certificat de leur syndicat.

G. B.

**Nemours.** — Situation normale. Quelques ouvriers qui, tout en voulant demeurer à l'organisation, manifestaient leur intention d'opposer de la résistance au paiement de la cotisation au *Rayon de Soleil*, ont finalement compris où était leur devoir et n'ont pas persévéré dans cette attitude.

**Felletin.** — Bonne situation. Rien de particulier à signaler.

J. P.

### BELGIQUE

**Anvers.** — La situation est bonne et il n'y a pas de chômage sur notre place. Le nombre des ouvriers occupés ici, s'accroît d'une façon continue, par quelques ouvriers qui reviennent au métier et par des étrangers qui viennent travailler à Anvers.

### HOLLANDE

**Amsterdam.** — La situation est en voie d'amélioration si l'on en juge par le nombre des chômeurs qui a baissé régulièrement et assez sensiblement pendant les dernières semaines.

## Les Cours Professionnels au Collège de Saint-Claude

Après une période d'organisation assez longue, les cours professionnels de la ville de Saint-Claude, semblent devoir entrer bientôt dans le domaine des réalisations. La Commission locale espère, en effet, qu'ils pourront fonctionner à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Du programme élaboré pour les diverses professions, nous publions le chapitre qui a trait aux ouvriers de notre profession.

### Diamantaires et Lapidaires

#### 1) Dessin (1 heure par semaine)

1<sup>re</sup> ANNÉE : Dessin à main levée d'objets usuels. Croquis cotés.

2<sup>e</sup> ANNÉE : Les solides géométriques. Modelage.

3<sup>e</sup> ANNÉE : La décoration par les formes géométriques. Combinaisons employées dans la taille du diamant. Modelage.

#### 2) Mathématiques (1 heure par semaine)

1<sup>re</sup> ANNÉE : Numération. Les opérations. Les fractions et fractions périodiques. Divisibilité. Lignes et angles.

2<sup>e</sup> ANNÉE : Triangles. Cas d'égalité. Parallélogramme, rectangle, carré, losange, circonférence, diamètre, cordes et arcs, tangente. Polygones réguliers. Positions relatives de 2 cercles.

3<sup>e</sup> ANNÉE : Mesure de la circonférence. Lignes trigonométriques. Tétraèdres. Pyramides. Pyramides accouplées. Prismes. Sections des polyèdres, arc et volume des polyèdres (sans démonstration).

#### 3) Physique et Chimie (1 heure par semaine)

1<sup>re</sup> ANNÉE : Le carbone. Etat naturel, propriétés physiques et chimiques. Le carbone cristallisé, ses variétés. Le Diamant. Action de l'oxygène et des acides sur le diamant. Marché, industrie du diamant. Gisements diamantifères.

2<sup>e</sup> ANNÉE : Minerais cristallisés et formes géométriques. Propriétés et caractères des faces. Clivage, clivage octaédrique.

3<sup>e</sup> ANNÉE : Optique : Lumière. Propagation de la lumière. Réfraction. Dispersion. Prisme. Spectre de la lumière blanche. Application au diamant. Quelques diamants célèbres.

#### 4) Technologie et démonstration pratique (1 heure par semaine alternativement)

1<sup>re</sup> ANNÉE : L'outillage (meules en bronze, cuivre, fonte). Entretien (rodage des meules). La soudure (proportion de plomb et d'étain). Danger de manipuler la soudure en fusion à proximité d'un lieu humide.

2<sup>e</sup> ANNÉE : Notions de mécanique. Vitesse moyenne. Tour du tourneur. Plateau du diamantaire. Vitesse angulaire. Vitesse d'un point. Frottement. Adhérence.

3<sup>e</sup> ANNÉE : Les forces motrices. Emploi de l'électricité. Visites d'usines.

#### 5) Hygiène et Législation

En 3<sup>e</sup> ANNÉE : 5 conférences d'hygiène ; 6 conférences de Législation.

Comme on le voit, ce programme ne peut qu'être profitable aux jeunes gens et jeunes filles qui seront appelés à en bénéficier.

Tous les points compris au programme gravitent autour du métier. En bien des cas, ils aideront à comprendre le pourquoi de choses restées mystérieuses pour l'ouvrier et qu'il fait souvent mal parce qu'il n'en connaît pas l'utilité.

Combien de diamantaires par exemple, pourraient dire pourquoi telle disposition de facettes, renvoie mieux la lumière, fait mieux « jouer » la pierre que telle autre ?

Combien d'ouvriers pour qui la cristallisation de la pierre, malgré l'apprentissage de la théorie, est restée une énigme !

Cependant cette connaissance est indispensable pour devenir un professionnel habile.

Ce sont de toutes ces choses — et de bien d'autres — dont les cours professionnels instruiront nos apprentis.

Ils n'ont pas la prétention de se substituer à l'apprentissage, car rien ne vaut la pratique qui ne s'acquiert qu'à l'atelier. Mais ils ont pour mission de l'aider, de le compléter, en ajoutant à cette pratique les notions théori-

ques que, la plupart du temps, le moniteur est bien empêché de donner, puisqu'on ne les lui a jamais apprises.

Si l'on ajoute à cela, les notions de culture générale, d'hygiène, de législation sociale, qui viendront compléter dans une certaine mesure, l'éducation quelque peu négligée d'une génération grandie pendant la guerre, on est en droit d'espérer que les parents comprendront et imposeront à leurs enfants une fréquentation assidue de ces cours.

Les industriels n'ont pas moins d'intérêt que les ouvriers à voir la main-d'œuvre devenir plus experte et acquérir de plus grandes connaissances professionnelles.

Nous avons cependant constaté avec surprise que malgré l'invitation qui leur fut faite par le Maire, nombre d'industriels, tant diamantaires que lapidaires, ont négligé de déposer à la Mairie une liste des jeunes gens et jeunes filles de 14 à 18 ans, qu'ils emploient.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas mauvaise volonté, mais seulement négligence, et nous sommes certains qu'il suffira de signaler le fait pour que chacun fasse le nécessaire en ce qui le concerne.

E. PONARD.

## Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les événements politiques, l'incertitude qui n'a cessé de régner tout le mois sur la situation intérieure de l'Allemagne et les complications qui peuvent en surgir, ne pouvaient manquer d'avoir leur répercussion sur le cours des changes et, par ricochet, sur celui des valeurs diamantifères.

Le 31 octobre, la *Livre* et la *De Beers* sont respectivement à 76.11 et à 953. Dès le 2 novembre, elles passent à 77.85 et 980.

Après une baisse qui dure plusieurs jours, le mouvement ascensionnel reprend et le 15 la *Livre* est à 80.21 et la *De Beers* à 1.006.

Nouveau recul qui ramène la *De Beers* à 984, puis une nouvelle avance de la *Livre* qui, le 23, monte à 81.35, porte la *De Beers* à 1.013, mais le 24 elle revient à 1.002.

On pense généralement que l'annonce probable d'un dividende aura pour résultat de faire monter sensiblement ces cours.

Jagersfontein qui valait 235 le 31 octobre, s'est élevée jusqu'à 260 le 21 novembre et est à 257 le 24.

\* \*

Si les différents marchés ne présentent pas d'animation extraordinaire, on constate cependant que partout il se traite un chiffre d'affaires assez considérable.

La demande est toujours bonne pour les châtions, surtout de 70 à 100 au carat, et à augmenté assez sensiblement pour les grosses pierres à partir d'un demi.

Par contre, les « industries » qui étaient en faveur ces derniers mois ne vont pas bien du tout. A ce sujet, on a fait courir le bruit que les Etats-Unis auraient augmenté les droits d'importation sur le brut et que quelques grandes firmes, spécialisées en « Industries », ayant été averties, avaient lancé une quantité énorme d'« industries » sur le marché américain. Il paraît que cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

En roses, toujours pas la moindre demande. Rien de spécial au marché du brut.

A Londres, le prix du boort est toujours de 17 shillings.

E. P.

## COMMUNICATIONS DU B. I. T.

## L'hygiène de l'œil et le travail industriel

Au cours des dernières années, les techniciens et hygiénistes ont repris le problème de l'éclairage industriel et de l'hygiène de l'œil qui, déjà avant la guerre, avait fait l'objet de nombreuses études de la part des sociétés s'occupant de cette question en Angleterre et en Amérique.

Le problème de l'éclairage industriel est non seulement lié à l'hygiène du travail et de l'œil, mais il a encore un rapport étroit avec le problème très actuel de la production et de l'orientation professionnelle.

Les données recueillies prouvent d'une manière incontestable qu'un bon éclairage du local de travail et de la place occupée par l'ouvrier est indispensable pour assurer la propreté, la prévention de la fatigue et d'un grand nombre d'accidents, la discipline du personnel, la diminution du gaspillage des matières premières, l'amélioration de la qualité des produits, ainsi qu'une exécution plus rapide et un meilleur contrôle du travail.

La brochure que le Bureau International du Travail vient de publier sous le titre : « L'hygiène de l'œil et le travail industriel » a pour objet de présenter une vue d'ensemble des divers aspects d'un problème excessivement complexe ainsi que les résultats des études faites sur cette question par les savants et les techniciens.

Cette étude, s'inspirant à la fois des conclusions auxquelles a abouti le Congrès technique de l'éclairage qui s'est tenu à Paris en 1921 et des données réunies par les savants de divers pays, indique, dans sa première partie, les définitions des unités et des grandeurs photométriques, les divers facteurs relatifs à l'éclairage naturel et artificiel et la question de la quantité de lumière nécessaire pour les divers travaux.

Dans le chapitre suivant, un facteur trop souvent négligé du problème de l'éclairage, l'ouvrage, est étudié en détail. On sait, en effet, que la grandeur, la couleur, la nature de la surface de l'ouvrage peuvent contribuer à améliorer ou à aggraver les conditions de fonctionnement de l'organe visuel. Le troisième chapitre est consacré à l'étude de cet organe. La fatigue oculaire fait également l'objet d'un chapitre spécial. Après avoir parlé brièvement du facteur éclairage au point de vue des accidents du travail, ainsi que de la prophylaxie de la fatigue oculaire, la brochure examine les mesures prises par le législateur dans les divers pays en vue d'assurer aux ouvriers un bon éclairage naturel et artificiel. Il y a lieu de rappeler, en ce qui concerne la prophylaxie de la fatigue oculaire, que l'intéressante question relative à l'orientation professionnelle est également exposée en détail, d'après les tableaux professionnels pour les travaux dits visuels, — question qui mérite de retenir spécialement l'attention de ceux qui sont appelés à délivrer aux enfants les certificats d'aptitude au travail ou à admettre des adultes à certains travaux exigeant un effort visuel appréciable.

Cette intéressante étude sur l'hygiène de l'œil et le travail industriel contient un grand nombre d'illustrations et de tableaux. Les notes faisant suite au rapport permettent aux lecteurs de suivre les détails techniques, dont la connaissance n'est cependant pas strictement nécessaire pour la compréhension des questions exposées dans le rapport général.

## La vie toujours plus chère

Le prix des denrées nécessaires à l'existence ne cesse d'augmenter et chaque jour qui passe, apporte aux consommateurs de nouveaux sujets de mécontentement.

Les déclarations les plus optimistes n'y changeront rien et ne convaincront pas la ménagère qui constate avec angoisse la hausse vertigineuse de tous les produits.

Les journaux ont beau annoncer une bonne récolte de betteraves sucrières, il n'en reste pas moins vrai que si les 4 gros raffineurs français se sont partagés 530 millions — contre 2 millions 500.000 francs aux producteurs de betteraves — depuis juillet, nous payons le sucre plus cher que l'an dernier.

Pareillement, les décrets de M. Chéron, majorant les droits de douane sur les blés et les vins étrangers, nous ont valu une augmentation sensible du prix du pain et du vin.

Et, pour des causes diverses, tous les produits se trouvent frappés. C'est la dépréciation continue du franc — résultat de la politique insensée de nos gouvernants — qui nous vaut une augmentation des vêtements, du charbon, etc...

A son tour, le paysan obligé de payer plus cher ses outils, ses engrais, se voit obligé de majorer ses produits et, ce sont les œufs, le lait, la viande qui augmentent.

Ce fait explique les nombreux conflits du travail qui éclatent un peu partout.

Les « hauts salaires » dénoncés si souvent par le patronat comme une cause de vie chère, n'ont pas été augmentés en proportion du prix de la vie. Ce fait est constaté partout où fonctionnent des Commissions du coût de la vie.

L'ouvrier avec son salaire de 1923, possède un pouvoir d'achat beaucoup moins grand qu'avec son salaire d'avant-guerre.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner si, acculés par la nécessité, les travailleurs réclament des augmentations de salaires.

La Commission du coût de la vie du département du Nord vient de fixer le coefficient de cherté de vie à 4.45, en augmentation sensible sur le coefficient de juin qui était de 4.08.

Et partout en France, le prix de la vie suit à peu près la même progression.

Ouvriers diamantaires, êtes-vous prêt à faire l'effort nécessaire pour mettre vos salaires en rapport avec les nécessités actuelles ?

E. PONARD.

## LA SITUATION IL Y A HUIT MOIS

SECRETARIAT DE L'A. U. D.

Avenue Plantin-Moretus, 66-68, ANVERS

## RAPPORT

du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 1923

Situation du Commerce et de l'Industrie

Hollande. — Est devenue plus favorable.

Belgique. — Animée.

New-York. — Situation s'améliorant. Calme en général.

Angleterre. — Très mauvaise.

France. — Bonne.

Suisse. — Passable.

Allemagne. — Bonne.

## Nombre d'organisés et de non organisés

Hollande. — Pas d'inorganisés.  
A. N. D. B. — Adhérents fin Mars : 6.072  
Betsalel " " 125  
Syndicat Chrétien " " 56

Belgique. — Quelques centaines de non organisés.

A. D. B. — Adhérents fin Mars : 10.198

Amérique. — New-York. — Organisés 465. Quelques inorganisés.

Angleterre. — Londres. — Organisés, 29 ; inorganisés 4.

Brighton. — (Chiffres manquants).

France. — St-Claude. — Organisés 495 ; non-organisés (pour toute la région du Jura) 200. Autre syndicat 40.

Felletin. — Organisés 7 ; non organisés 11.

Nemours. — Organisés 27. Pas d'inorganisé.

Taninges " 19 " "

Thoiry-St-Genis-Pouilly. — Organisés 45 ; non organisés 12.

Gex. — Organisés 28 ; non organisés 15.

Divonne-les-Bains. — Organisés 16 ; Pas d'inorganisé.

Paris. — Organisés 200 ; inorganisés 2.

Suisse. — Genève. — Organisés 20 ; inorganisés 20 environ.

Bienne. — Organisés 60 ; Pas d'inorganisés.

Allemagne. — Hanau. — (Chiffres manquants).

Oberstein-Idar. — Organisés 212, inorganisés 125.

Erbach-in-Odenwald. — (Chiffres manquent).

## Cours du chômage pendant le Trimestre

Hollande. — A. N. D. B. — Janvier (4 semaines) : 2.949, 2.813, 2.540, 2.392. — Février (4 semaines) : 2.101, 2.098, 1.913, 1.745. — Mars (5 semaines) : 1.598, 1.510, 1.453, 1.331, 1.266.

Betsalel. — Janvier (4 semaines) : 64, 68, 61, 54. — Février (4 semaines) : 55, 58, 53, 52. — Mars (5 semaines) : 47, 45, 45, 45, 46.

Syndicat Chrétien. — Janvier (4 semaines) : 40, 39, 37, 37. — Février (4 semaines) : 33, 35, 34, 32. — Mars (5 semaines) : 31, 31, 31, 31, 27.

Belgique. — A. D. B. — Janvier (4 semaines) : 350, 325, 250, 187. — Février (4 semaines) : 135, 165, 155, 160. — Mars (5 semaines) : 155, 140, 130, 150, 150.

Amérique. — 35 à 40 % de chômeurs au cours du trimestre.

Angleterre. — Londres. — Janvier (4 semaines) : 14, 14, 12, 11. — Février (4 semaines) : 9, 10, 11, 10. — Mars (5 semaines) : 9, 8, 8, 8, 8.

France. — Pas de chômage.

Suisse. — Pas de chômage.

Allemagne. — Pas de chômage.

## Augmentation et diminution des salaires et tarifs et autres changements s'y rapportant

Hollande. — Pas de changement d'importance.

Belgique. — 10 % d'augmentation de salaires et 20 francs de vie chère par semaine.

New-York. — Pas de changement.

Angleterre. — Pas de changement.

France. — 10 % d'augmentation depuis le 1<sup>er</sup> Mars.

Suisse. — Pas de changement.

Allemagne. — Le salaire est calculé sur la base du florin.

**Durée du Travail**

*Hollande.* — 45 heures par semaine.  
*Belgique.* — 44 heures par semaine.  
*New-York.* — 44 heures par semaine.  
*Angleterre.* — Londres. — 44 heures par semaine.  
 Brighthon : 45 heures par semaine.  
*France.* — 48 heures par semaine. 47 heures à Versailles.  
*Suisse.* — 48 heures par semaine.  
*Allemagne.* — Oberstein : 48 heures par semaine.

**Apprentis**

*France.* — 9 apprentis.  
*Allemagne.* — La question des apprentis est réglée par une Commission paritaire.  
 Pas d'apprenti dans les autres pays.

**Règlementation et produit des cotisations par tête et au total**

*Hollande.* — A. N. D. B. — Taux des cotisations :  
 Jusqu'à un salaire de fl. 11,99 par semaine : 1 florin, dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;  
 A partir de fl. 12 jusqu'à fl. 15,99 : 1 fl. 25, dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;  
 A partir de fl. 16 jusqu'à fl. 19,99 : 1 fl. 50, dont 0,75 pour la Caisse de chômage ;  
 A partir de fl. 20 jusqu'à fl. 29,99 : 2 fl., dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.  
 A partir de fl. 30 jusqu'à fl. 39,99 : 2 fl. 25, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;  
 A partir de fl. 40 jusqu'à fl. 59,99 : 2 fl. 50, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;  
 A partir de fl. 60 et au-dessus : 3 florins, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.  
 Total du trimestre : (Chiffres manquent).  
 Betsalel. — Total du trimestre : fl. 2.325 »  
 Syndicat Chrétien — fl. 608,95  
*Belgique.* — A. D. B. — Taux hebdomadaire des cotisations :

Les chômeurs et les malades paient une cotisation de 2 francs par semaine.

Jusqu'à un salaire de 75 francs par semaine : 3 francs ;  
 De 75 à 125 fr. par semaine : 4 francs ;  
 De 125 à 175 fr. par semaine : 5 francs ;  
 Au-dessus de 175 fr. par semaine : 6 fr.  
 Total des cotisations perçues durant le trimestre : 646.087 francs.

*New-York.* — Taux des cotisations. — 1 dollar par semaine et 25 cents pour la Caisse de chômage. Les chômeurs et ceux gagnant moins de 18 dollars par semaine ne paient pas de cotisations.

Total du trimestre : Caisse syndicale : doll. 2.747,20 ; Caisse de chômage : doll. 686,80.

*Angleterre.* — Londres. — 2 shillings par semaine jusqu'à 5 livres. 3 shillings pour des salaires plus élevés.

Total du trimestre : 31. 5. 4.

*France.* — Taux des cotisations :  
 5 fr. par mois pour ceux travaillant 4 semaines.

3 fr. 75 par mois pour ceux travaillant 3 semaines.

2 fr. 50 par mois pour ceux travaillant 2 semaines et moins.

Total du trimestre : St-Claude : 6.770 fr.

Paris. — Cotisation progressive de 1 à 5 fr. par semaine.

*Suisse.* — 1 fr. par semaine. 0,40 ou 0,80 en sus pour la caisse de maladie.

*Allemagne.* — Taux des cotisations : Le salaire d'une heure par semaine.

**Nombre, genre et organisation des allocations**

*Hollande.* — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

*Belgique.* — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

*New-York.* — Allocations de chômage, de grève et de décès.

*Angleterre.* — En cas de chômage 16 semaines à 15 shillings et 16 à 10 shillings.

*France.* — Paris. — Allocations de grève, de chômage, de maladie, Sou du soldat.

St-Claude. — Allocations de grève, de maladie, Sou du soldat.

*Allemagne.* — Allocations de maladie, de grève, de chômage. En dehors du chômage réglementaire, l'organisation alloue un demi-mark par jour et par membre.

*Suisse.* — Allocations de maladie, de chômage, de grève, de décès. Assistance judiciaire.

**Situation de la législation travailliste**

et son influence sur l'organisation et ses membres  
 Pas de changement.

**Autres objets d'intérêt International**

*Angleterre.* — Les pourparlers au sujet de Brighton touchent à leur fin.

*Allemagne.* — Quoiqu'ayant insisté à plusieurs reprises, les rapports trimestriels de Hanau et de Erbach ne nous sont pas parvenus.

**BRUITS & NOUVELLES**

**Les ventes de diamant aux Etats-Unis.** — Pendant les huit premiers mois de l'année, les importations de diamants aux Etats-Unis ont dépassé 40 millions de dollars, soit une moyenne mensuelle de 5 millions de dollars contre 51.600.000 dollars pour l'année 1922 tout entière. La moyenne de l'année 1922 était d'environ 4.300.000 dollars. Le total pour le mois d'août a dépassé la moyenne et a atteint 5.300.000 dollars. Cependant le chiffre de septembre manque.

**De Beers.** — Le rapport du Conseil relatif à l'exercice clos le 30 juin dernier accuse une amélioration considérable de la situation. Après être restées fermées pendant vingt mois, les mines de Kimberley ont repris leurs opérations le 27 novembre 1922, avec une activité tout d'abord limitée. Le revirement complet survenu ressort d'ailleurs du fait que, toutes charges déduites, la Société a réalisé en 1922-23 un bénéfice net de 1.688.208 livres au lieu d'une perte de 689.046 livres en 1921-22. Si l'exercice 1921-22 avait laissé finalement un solde créditeur de 333.143 livres, c'est parce qu'on avait prélevé 557.457 livres sur les réserves pour contribuer à l'amortissement de la perte et que, d'autre part, l'exercice antérieur avait laissé un report créditeur de 464.732 livres.

On espère que le mois prochain un coupon de 10 sh. sera déclaré sur les actions ordinaires qui n'ont rien reçu depuis la fin de 1920.

**Le diamant au Transvaal.** — On signale une découverte sensationnelle de diamants dans le district de Rustenberg dans le Transvaal occidental. Les terres bleues ont été atteintes à une profondeur de 40 pieds. En trois semaines ont été découverts 500 pierres, dont la plupart sont petites.

**Le Syndicat du diamant.** — L'Anglo Américain et la Johannesburg Consolid. viennent d'obtenir une participation dans le Syndicat des diamants de Londres ; on se rappelle que la participation dans les ventes de diamants opérées par le Syndicat était, jusqu'à présent, fixée à 51 pour la De Beers, à 18 pour la Premier, à 10 pour la Jagersfontein et 21 pour le protectorat du Sud-Ouest africain.

**Les diamants de l'Angola.** — Les experts qui ont examiné les pierres de l'Angola Diamond, qui viennent d'arriver à Londres, estiment que celles-ci ont une valeur considérable. Une grande partie de ces pierres pourront être divisées en pierres de 4 à 5 carats de la plus belle eau, égales en qualité aux meilleurs diamants de la Jagersfontein qui se rangent parmi les plus belles pierres produites par les mines sud-africaines.

(L'Information).

**Diamantaires, suivez-vous le conseil qui vous a été donné par votre Journal ?**

**Vérifiez-vous le poids et le prix de vos pierres ?**

DÉTAIL

GROS

**DIAMANTAIRES**

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires achetez chez

**Isidore STIJSEL**

Fournisseur Général pour Diamantaires  
 134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants  
 Acheteur de fil de cuivre

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pincettes  
 — et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

•• Réparations de Balances pour Diamantaires ••

Nombreuses Médailles et Diplômes

**Imprimerie de la Maison du Peuple**

12, Rue de la Poyat, St-CLAUDE (Jura)

**Spécialité d'Imprimés commerciaux et Administratifs**



LE GÉRANT,

Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude